



2025/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2025/COM50

**Objet : Décision modificative N°1 du Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS) de Ris-Orangis- Exercice 2025**

Séance du Lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre, à quatorze heures quarante-cinq.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 9 décembre 2025

Nombre de
membres

En exercice : 12

Présents à la
séance : 8

Votants : 9

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Denise POEZEVARA, Siegfried VAN
WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU, Bernard CASSAIGNE,
Daniel DOUCHET, Danielle DESRONDAUX, Gisèle
FRANCIS

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Ange MARTINEZ Sandakichenin
DJANARTHANY

Absent.e.s représenté.e.s :

De Serge MERDIECA à Siegfried VAN WAERBEKE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS de
Ris-Orangis
Conseil
d'Administration du 15
décembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/COM50

**Objet : Décision modificative N°1 du Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS) de Ris-Orangis- Exercice 2025**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI**, Maire, Président du
Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article
L.1612-11.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles
L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU le Budget Supplémentaire de l'année 2025,

CONSIDERANT les crédits alloués aux dotations des amortissements du Budget
Primitif-ex 2025, nécessitant un réajustement à hauteur de 95 euros afin de rétablir
l'équilibre de la section d'investissement.

APRES DELIBERATION,

APPROUVE les corrections suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 : Opération d'ordre et transfert entre sections

6811 : dotation aux amortissements 95.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

752 : Revenus des immeubles 95.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 : Immobilisation Corporelle

21848- Mobilier 95.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

281838 : Matériel de bureau et matériel informatique	55.00 €
28188 : Autres immobilisations corporelles	1.00 €
218848 : Autres mobilisation corporelle mobilier	39.00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane RAFFALLI
Président du CCAS
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Président certifie sous
sa responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

